

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **31**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **07/12/2016**

Date d'affichage : **08/12/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 15 décembre 2016**

L'an deux mille seize et le 15 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Michel BERTIN - Manuel REQUIN - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIR : Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT

ABSTENTE : Maria de Fatima FIANDINO

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Il est rappelé que, comme les années précédentes, de nombreux enfants et adolescents partiront en séjours de vacances.

Le principal partenaire de la commune dans cette action est l'ODEL VAR qui organise des séjours variés en durée, lieux, tranches d'âge et coût.

A titre d'information, 7 Cogolinois âgés de 7 à 17 ans ont bénéficié, durant la saison 2016, de séjours en centres de vacances, pour un montant total de 545,60 € (62 jours).

La commune, habituellement, aide à ces départs, quel qu'en soit l'organisateur, par le versement de participations financières qui, l'an passé s'élevaient à 8,80 € par jour et par séjour.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation financière communale à 15 € par jour et par séjour.

N° 2016/256

COLONIES DE VACANCES ÉTÉ 2017 PARTICIPATION FINANCIÈRE COMMUNALE

CM 15/12/2016

N° 2016/256

COLONIES DE VACANCES ÉTÉ 2017 PARTICIPATION FINANCIÈRE COMMUNALE

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer la participation financière communale à 15 € par jour et par séjour.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



Le Maire,


Marc Étienne LANSADE